

**Rapport pour la commission
permanente du conseil régional
JUILLET 2013**

*Présenté par
Jean-Paul Huchon
Président du conseil régional
d'Ile-de-France*

**ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA
POLITIQUE REGIONALE DE SECURITE DANS LES
TRANSPORTS PUBLICS FRANCILIENS – COMPLEMENT AU
TROISIEME PROGRAMME DE SECURITE**

AFFECTATION 2013

Chapitre 908 « Transports »
Code fonctionnel 87 « Sécurité »
Programme HP 87-001 « Amélioration de la sécurité dans les transports en commun »

Sommaire

EXPOSE DES MOTIFS	4
I - Rappel du dispositif	4
II - Réalisations et perspectives	4
III - Evaluation	5
IV - Affectation d'une nouvelle autorisation de programme au titre du financement de la sécurité dans les transports publics franciliens	5
PROJET DE DELIBERATION.....	6
ANNEXE I A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF	7
ANNEXE II A LA DELIBERATION : FICHE PROJET.....	9

EXPOSE DES MOTIFS

Le présent rapport a pour objet l'affectation de **5 850 000 €** d'autorisation de programme au titre de la participation régionale au financement de la politique de sécurité dans les transports.

I - Rappel du dispositif

Par délibération **CR n° 03-11 du 08 avril 2011**, la Région s'est engagée à participer au financement du complément au troisième programme de sécurité dans les transports publics franciliens évalué à **80 M€** hors taxes en apportant une subvention à la Société Nationale des Chemins de Fer (SNCF) à hauteur de **26,60 M€** sur la période 2011-2013, soit sur la base d'un financement à parts égales entre la Région, le STIF et la SNCF (montant forfaitaire et non révisable).

Le programme concerne principalement deux volets : un **programme d'extension** qui prévoit l'équipement de nouvelles gares et un **programme de complément** qui prévoit le renforcement de la vidéosurveillance des gares déjà équipées. Il concerne également l'augmentation de la capacité du réseau et de la capacité d'enregistrement (passant de 3 à 12 images/seconde) pour être conforme à l'arrêté du 3 août 2007.

Le **programme d'extension** prévoit notamment l'équipement de 227 nouvelles gares avec environ 2 600 nouvelles caméras. Le **programme de complément** prévoit le renforcement de la couverture dans 149 gares déjà équipées avec 800 caméras supplémentaires.

Deux **affectations régionales d'un montant de 6 M€** et **6,6 M€** respectivement ont été engagées pour les années 2011 (article 3 de la délibération n° CR 03-11) et 2012 (article unique de la délibération n° CP 12-782). Le présent rapport propose l'affectation d'une nouvelle subvention de **5 850 000 €** qui permettrait de couvrir les consommations estimées par la SNCF à horizon fin 2014.

Il restera ainsi la somme de **8 150 000 €** à affecter d'ici 2015, conformément à la programmation transmise en mars 2013 par la SNCF, en application de l'article 7.1 de la convention.

II - Réalisations et perspectives

A ce jour (mars 2013), 254 gares ont été équipées avec 4 667 caméras tous programmes confondus et 114 postes opérateurs ont été mis en service (antennes SUGE, PIVIF, CGA...). La montée en puissance prévue par les équipes de la SNCF s'est donc concrétisée, avec la mise en service de 100 nouvelles gares équipées de 1 417 caméras, trois gares équipées dans le cadre du programme de complément et des nombreuses gares en cours d'étude ou de réalisation.

Réalisation du programme complet (fin mars 2013). Source : SNCF

	Nombre de gares traitées					
	Nombre de gare	Initialisation	Etude / Projet	Réalisation	Mise en service	Taux d'avancement
Programme 2008	30	30	30	30	30	100%
Programme 2009	45	45	45	44	44	98%
Programme 2010	55	55	55	55	26	47%
Programme 2011	59	59	59	36	0	0%
Programme 2012	36	36	36	0	0	0%
Complément	154	50	20	3	3	2%

III - Evaluation

En conformité aux articles 6 et 7 de la délibération CR n° 03-11, l'évaluation de la politique de sécurité dans les transports a été engagée. Il s'agit d'une part d'établir un **Comité de suivi et d'évaluation** (CSE, art. 6) et d'autre part d'engager une **évaluation de la politique régionale de prévention et de sécurité** (art. 7), confiée à l'Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU).

Les travaux du CSE, composé d'administrateurs/trices, du STIF, de conseillers/es régionaux, de représentants des syndicats, des usagers et des transporteurs, ont démarré en mai 2012. Son principal objectif consiste à proposer des mesures visant à améliorer l'efficacité des politiques de sécurité et de prévention et, si cela s'avérait nécessaire, redéfinir leurs priorités.

Outre la validation du cahier de charges de l'évaluation menée par l'IAU, le CSE a organisé des rencontres avec des experts et des acteurs de la sécurité dans les transports (transporteurs, syndicats, médiateurs, police des transports...) ainsi que des visites de terrain. Actuellement le Comité poursuit des travaux.

L'évaluation menée actuellement par **l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (IAU)** avance selon le calendrier prévisionnel. La première phase des travaux a été présentée au CSE en octobre 2012. Celle-ci a permis de dégager un panorama global de l'organisation de la sécurité dans les transports, caractérisée par sa complexité et par un besoin continu de coopération inter-acteurs. Une première restitution de l'étude au CSE est prévue avant l'été 2013, avec un rapport exhaustif attendu pour l'automne.

Les travaux du CSE et de l'IAU se veulent complémentaires : le comité structurant l'évaluation et l'étude menée par l'IAU nourrissant les discussions engagées par le comité.

IV - Affectation d'une nouvelle autorisation de programme au titre du financement de la sécurité dans les transports publics franciliens

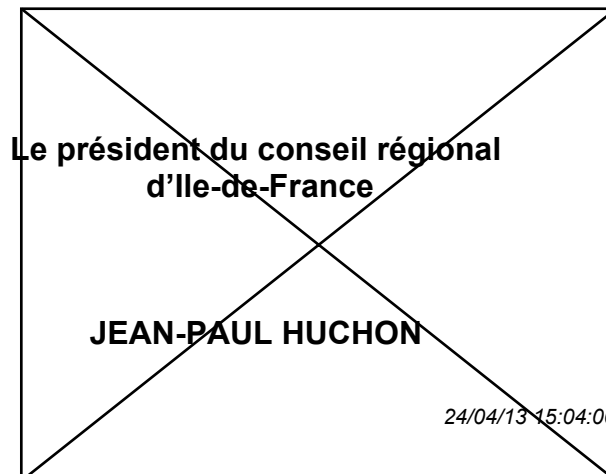
Afin de poursuivre cette politique engagée par la Région et ses partenaires et conformément à la délibération CR 03-11 qui délègue à la Commission permanente la compétence, je vous propose d'affecter une autorisation de programme au titre du budget de l'année 2013 d'un montant de **5 850 000 €** disponible sur le chapitre 908 « Transports », Code fonctionnel 87 « Sécurité », Programme HP 87-001 « Amélioration de la sécurité dans les transports en commun », action 18700101 « Amélioration de la sécurité dans les transports en commun », du budget 2013, à l'opération suivante :

- **Participation de la Région au financement de la sécurité dans les transports publics franciliens, dans le cadre d'un complément au troisième programme de sécurité, portant sur le renforcement de la vidéo-surveillance sur le réseau SNCF – Transilien**

Bénéficiaire : Société Nationale des Chemins de Fer (SNCF)

Localisation : Région Île-de-France

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



PROJET DE DELIBERATION**DELIBERATION N°
DU****ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE
REGIONALE DE SECURITE DANS LES TRANSPORTS PUBLICS FRANCILIENS –
COMPLEMENT AU TROISIEME PROGRAMME DE SECURITE****AFFECTATION 2013**

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le Code général des collectivités territoriales,
- VU** La loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales,
- VU** La délibération n° CR 70-98 du 4 décembre 1998 à la contribution du Conseil Régional à l'amélioration de la sécurité en Île-de-France,
- VU** Le règlement budgétaire et financier de la Région Île-de-France, adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010,
- VU** La délibération CR 10-10 du 16 avril 2010 relative aux délégations d'attributions du Conseil Régional à sa Commission Permanente,
- VU** La délibération n° CR 03-11 du 08 avril 2011 relative à la Participation de la Région Île-de-France au financement de la sécurité dans les transports publics franciliens – complément au troisième programme de sécurité
- VU** Le budget de la Région Île-de-France pour 2013,
- VU** L'avis de la Commission Politique de la ville et Sécurité,
- VU** L'avis de la Commission des Transports et des Mobilités,
- VU** L'avis de la Commission des Finances, de la Contractualisation et de l'Administration Générale,
- VU** Le rapport n° CP 13-509 présenté par Monsieur le Président du Conseil Régional d'Île-de-France,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article unique : « Amélioration de la sécurité dans les transports en commun »

Affecte une autorisation de programme de projet d'un montant de **5 850 000 €** disponible sur le chapitre 908 « Transports », code fonctionnel 87 « Sécurité », programme HP 87-001 « Amélioration de la sécurité dans les transports en commun », action 18700101 « Amélioration de la sécurité dans les transports en commun », du budget 2013, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1 et à la fiche projet en annexe 2.

JEAN-PAUL HUCHON

ANNEXE I A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	11/07/2013	N° de rapport :	R0005036	Budget :	2013
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	908 - Transports
Code fonctionnel :	87 - Sécurité
Programme :	187001 - Amélioration de la sécurité dans les transports en commun
Action :	18700101 - Amélioration de la sécurité dans les transports en commun

Dispositif :	00000615 - Amélioration de la sécurité dans les transports en commun
---------------------	--

Dossier :	13010186 - FINANCEMENT DE LA SECURITE DANS LES TRANSPORTS PUBLICS FRANCILIEN - COMPLEMENT AU 3EME PROGRAMME DE SECURITE		
Bénéficiaire :	R22844 - SNCF SOC NAT DES CHEMINS DE FER FRANCAIS		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	5 850 000,00 €	Code nature :	2041732

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
13 722 730,47 € HT	42,63 %	5 850 000,00 €

Total sur le dispositif 00000615 - Amélioration de la sécurité dans les transports en commun :	5 850 000,00 €
---	----------------

Total sur l'imputation 908 - 87 - 187001 - 18700101 :	5 850 000,00 €
--	----------------

ANNEXE II A LA DELIBERATION : FICHE PROJET

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13010186
--

Commission Permanente du 11 juillet 2013

Objet : FINANCEMENT DE LA SECURITE DANS LES TRANSPORTS PUBLICS FRANCILIEN - COMPLEMENT AU 3EME PROGRAMME DE SECURITE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Amélioration de la sécurité dans les transports en commun	13 722 730,47 €	42,63 %	5 850 000,00 €
	Montant Total de la subvention		5 850 000,00 €

Imputation budgétaire : 908-87-2041732-187001-200
18700101- Amélioration de la sécurité dans les transports en commun

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SNCF SOC NAT DES CHEMINS DE FER FRANCAIS
 Adresse administrative : 34 RUE DU COMMANDANT RENE MOUCHOTTE
75014 PARIS
 Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Industriel ou Commercial
 Représentant : Monsieur Guillaume PEPY, Président
 N° SIRET : 55204944789421

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Amélioration de la sécurité dans les transports en commun
 Rapport Cadre : CR 03-11 du 08 avril 2011

Objet du projet : Participation de la Région au financement de la sécurité dans les transports publics franciliens, dans le cadre d'un complément au 3ème programme de sécurité qui porte sur le renforcement de la vidéosurveillance sur le réseau SNCF – Transilien

Date prévisionnelle de début de projet : 11 juillet 2013
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2015
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Depuis 1997, et afin de prévenir le risque d'attentats et de renforcer la sécurité, le Conseil Régional d'Ile de France participe conjointement avec le STIF, les entreprises de transport (RATP, SNCF et réseau OPTILE) et la préfecture de police, à une politique de sécurisation des transports publics qui repose d'une part, sur le renforcement de la présence humaine et d'autre part, sur le développement de trois programmes de sécurité.

Pour réaliser ces objectifs, deux axes d'intervention ont été définis : surveiller quotidiennement les espaces de transport en partenariat avec les forces de police et renforcer le sentiment de sécurité du personnel et des voyageurs.

Moyens mis en œuvre :

La participation de la Région Ile de France au financement de ces deux premiers programmes s'est élevée à 93 M€, à parité avec le STIF.

Un troisième programme d'investissement s'est articulé autour de la protection des personnes, la maîtrise des espaces ferroviaires et la couverture Acropol (communication radio) des emprises souterraines de la SNCF et de la RATP.

Cependant des améliorations apparaissent nécessaires pour d'une part, optimiser le fonctionnement des dispositifs financés par le STIF et la Région Ile de France et d'autre part, satisfaire aux nouvelles exigences réglementaires dont le principal texte encadrant l'usage de la vidéo est la LOPPSI (Loi n° 95-73 du 21 janvier 1995) – article 10 modifiée par la loi 2006-0064 du 23 janvier 2006. L'arrêté du 03 août 2007 précise les normes techniques à respecter en matière d'installation vidéo.

Il s'agit donc d'augmenter les capacités d'enregistrement ainsi que celles du réseau de communication. De plus, la SNCF devrait également assurer une meilleure couverture de ses emprises.

Intérêt régional :

Ainsi, afin d'améliorer la politique de sécurité engagée dans les transports collectifs franciliens et dans le cadre d'un complément au troisième programme de sécurité, de nouvelles actions à mettre en œuvre ont été identifiées sur le réseau SNCF Transilien.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
FINANCEMENT DE LA SECURITE DANS LES TRANSPORTS PUBLICS FRANCILIEN - COMPLEMENT AU 3EME PROGRAMME DE SECURITE	13 722 730,47	100,00%
Total	13 722 730,47	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RIF (en cours)	5 850 000,00	42,63%
STIF (en cours)	5 850 000,00	42,63%
SNCF (validé)	2 022 730,47	14,74%
Total	13 722 730,47	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2010	Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage	51 323,00 €
2010	Opérations d'infrastructure de transports en commun	48 388 000,00 €
2011	PDUIF : axes Mobilien et pôles d'échanges Aménagements de voirie pour autobus	183 250,00 €
2011	Accessibilité des transports	2 500 000,00 €
2011	Amélioration de la sécurité dans les transports en commun	6 000 000,00 €
2011	Déplacements à vélo en Ile de France (investissement)	758 000,00 €
2011	Rénovation des gares	2 918 050,00 €
2011	Etudes générales dans le domaine des transports - fonctionnement	100 000,00 €
2011	Opérations d'infrastructure de transports en commun	29 486 548,12 €
2012	Amélioration de la sécurité dans les transports en commun	6 600 000,00 €
2012	PDUIF : axes Mobilien et pôles d'échanges Aménagements de voirie pour autobus	260 000,00 €
2012	Accessibilité des transports	3 250 000,00 €
2012	Opérations d'infrastructure de transports en commun	10 108 873,20 €
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	127 124,00 €
2013	Opérations d'infrastructure de transports en commun	6 182 000,00 €
	Montant total	116 913 168,32 €